Convention d'Occupation Temporaire (modèle)

*ENTRE*

La commune de ……………………………………………………………………… représentée par : M. …………………......................... Fonction : ………………............

ou (rayer la mention inutile) M. , propriétaire (ou son représentant)

Domicilié à ……………………………………………………………………………

*ET*

M , représentant le groupe de familles ou le groupe

familial sollicitant.

Domicilié à ……………………………………………………………………………

*Objet*

Le terrain désigné ci-après,

… , est mis à la disposition de

M.………………………………………………………………………….

représentant le groupe sollicitant, pour le stationnement temporaire de résidences

mobiles.

*Durée*

L’occupation est autorisée du ………/…………/…………… au …………/..………/………

*Contribution à l'occupation des lieux*

En contrepartie de la mise à disposition par la commune de , par le propriétaire

ou son représentant (rayer la mention inutile), du terrain désigné ci-dessus pendant …… jours de la fourniture d’eau, d’électricité et de la collecte des ordures ménagères, une contribution forfaitaire de euros sera perçue à l’arrivée des occupants.

Un reçu, établi en bonne et due forme, sera établi et remis au représentant du groupe sollicitant.

Obligations respectives

Le groupe sollicitant l'autorisation de séjour veillera au respect des lieux mis à leur disposition par la collectivité, le propriétaire ou son représentant. Les utilisateurs du terrain sont ainsi tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour que leur présence et leurs activités n’apportent ni gêne ni trouble de voisinage et, plus généralement, ne compromettent pas l’ordre public. La réparation des dégâts et/ou dommages, qui pourraient résulter de l'occupation du terrain désigné ci-dessus par le groupe sollicitant, incombent à ceux qui les ont occasionnés, conformément au principe général édicté par le Code civil (articles 1382 1384), et feront l'objet d'un remboursement ou d’un dédommagement (rayer la mention inutile). Un état des lieux sera établi et signé par les parties prenantes à la convention à l’arrivée et au départ du groupe.

La collectivité, ou le propriétaire du terrain mis à disposition, s'engage à fournir une alimentation en eau et en électricité, à mettre à la disposition des occupants une benne ou un container pour collecter les ordures ménagères et à procéder à leur enlèvement régulier. A la fin du séjour, la commune ou le propriétaire délivrera une attestation (datée, signée et tamponnée), au représentant du groupe de familles ou du groupe familial sollicitant, qui fera état du respect ou non des obligations convenues.

Fait à ………………………, le ………/……………/……………

Le représentant de la commune Le représentant du groupe de familles ou du groupe familial sollicitant